

BREF APOSTOLIQUE

accordant aux Chapelles des Religieux du Très
Saint Sacrement

L'INDULGENGE PLENIÈRE

A L'OCCASION DE LA

FÊTE DE DIEU.

PIÈ X.

“ Pour perpétuelle mémoire. ”

Il n'échappe à personne que la *Fête du Très Saint Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ* l'emporte en excellence sur toutes les autres solennités de l'Eglise. Aussi, rien ne nous tient-il plus à cœur, que de rendre célèbre, devant l'Univers entier, le jour où l'on fête cet Auguste Mystère, en l'enrichissant de faveurs particulièrement célestes.

Dans ce dessein, nous rendant, avec la plus grande bienveillance et de tout cœur, aux vœux du Supérieur Général de la Congrégation du Très Saint Sacrement, et confiant dans la Miséricorde du Dieu Tout-Puissant et l'autorité des Saints Apôtres Pierre et Paul, nous octroyons cette très spéciale faveur :

A tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui vraiment pénitents, s'étant confessés, et ayant communiqué, visiteront dévotement, depuis les premières Vêpres de la fête du Très Saint Corps du Christ, jusqu'au coucher du soleil, une église quelconque de la Congrégation